



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de l'Oise
DDFiP de l'Oise - 2 rue Molière - 60000 BEAUVAIS
permanence le lundi
Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68
mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

Déclaration liminaire **F.O.**-DGFIP 60

CTL du 13 septembre 2016

Madame la Présidente,

à la trop longue liste des restructurations qui sont à l'ordre du jour de ce comité technique local, les élus **FO** opposent à nouveau leur déclaration liminaire de mars 2016. Ils renouvelleront leurs votes d'opposition, ils répéteront leurs arguments.

Si importante et dévastatrice soit elle, cette vague de restructurations présentée en CTL ne suffit pas à faire le tour des dégâts de l'avancée de la *démarche stratégique* à la DGFIP. Nombreux sont les sujets qui angoissent les personnels, dont les missions sont sacrifiées au nom d'une politique d'austérité qui n'en finit pas.

Il en est ainsi de l'organisation, aussi mystérieuse qu'anxiogène, de la Direction Immobilière de l'État (DIE). De nombreuses questions restent entières pour nos collègues de l'Oise : évaluation, articulation entre le niveau départemental et le niveau régional... que deviendront-ils ? Voici la pétition qu'ils ont tous signée et que nous vous remettons ici pour transmission au niveau central.

Nos collègues du service de la Dépense craignent chaque année de voir leurs missions disparaître avec l'installation de la réforme territoriale.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce aussi les intercommunalités. Au 1^{er} janvier 2017, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) devront compter au moins 20 000 habitants et être organisées autour de bassins de vie. Parallèlement, la diminution du nombre de syndicats intercommunaux au profit d'EPCI à fiscalité propre est recherchée. Afin que ces opérations soient terminées au 31 décembre 2016, une procédure dérogatoire au droit commun permet au préfet de créer, modifier le périmètre ou fusionner tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Une telle réforme, couplée à la disparition programmée des trésorerie C4 (dont le comptable est actuellement un inspecteur qui aura tout juste la garantie de devenir un ALD de plus), aura des conséquences lourdes sur le réseau, mais lesquelles, comment, à quelle vitesse ? Quand nous présenterez-vous ce dossier (SDCI¹) ?

Lors du CTR² du 7 juillet dernier, une nouvelle modalité d'attribution de la DGF sur la base d'un bonus incitatif à des plans de rationalisation en termes de fonctionnement concernant les fluides, les frais de déplacement, la bureautique. Doit-on craindre que demain vous coupiez le chauffage, rationniez les frais de déplacement et négociez davantage sur la qualité du matériel pour obtenir votre récompense ?

1 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

2 Comité Technique de Réseau

Même le contrôle fiscal n'est plus épargné par le rouleau compresseur de la démarche stratégique. D'une part, la généralisation précipitée des pôles interrégionaux de programmation, dont l'expérimentation n'a débuté que fin 2015, est décidée à l'aveugle, après que les Pôles CE et les BCR ont été privés de moyens années après années sans qu'aucun bilan de l'adéquation des ambitions de la DG aux moyens qu'elle alloue ne soit tiré. D'autre part, des pôles pénaux interrégionaux sont expérimentés sans autre but que de spécialiser nos collègues jusqu'à l'automatisation des travaux, objectif ultime pour nos décideurs. Démotivante partout où elle sévit déjà, l'industrialisation des tâches qui est ainsi promue désintéresse nos collègues de leur travail.

Aucun de ces changements n'est perçu comme un progrès dans les services. Seule la logique d'austérité budgétaire les a motivés.

Plus anxiogène encore, l'arrivée du prélèvement à la source s'annonce comme une usine à gaz incroyable pour la DGFIP.

Pourtant, 1512 suppressions d'emplois viendront encore amputer les effectifs relevant de notre ministère en 2017.

Et que dire de notre Cellule Informatique Départementale, réduite comme peau de chagrin au fil des années ? Ses effectifs sont en deçà des besoins locaux, et cela se répercute sur l'ensemble des services dont la CID 60 a la charge. Madame la Présidente, vous nous aviez répondu que ce n'était pas votre problème et que la DISI vous enverrait des renforts. Où sont-ils ?

Quant à la permutation des chefs de pôle dans votre organigramme, elle est incompréhensible et largement incomprise par les personnels de la DDFiP de l'Oise. Pourquoi ne pas avoir fait ce choix dès le départ ?

Loi Travail

LE 15 SEPTEMBRE



Avec **FO**
LA FORCE SYNDICALE

LA #LoiTRAVAIL EST UNE LOI ANTIDÉMOCRATIQUE :
imposée à coups de 49.3 et contre la majorité des syndicats

LA #LoiTRAVAIL FRAGILISE LES DROITS :
elle inverse la hiérarchie des normes au détriment des garanties des conventions collectives

LA #LoiTRAVAIL PERMET UNE MOINDRE RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, FACILITE LES LICENCIEMENTS, AFFAIBLIT LE RÔLE PRÉVENTIF DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL, AUTORISE DES AUGMENTATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL SANS AUGMENTATION DE SALAIRE...

Mais cela n'est pas encore assez si l'on en croit les divers programmes politiques
qui s'annoncent en vue de l'élection présidentielle :
la brèche ouverte par la #LoiTRAVAIL risque fort de devenir béante si l'on ne réagit pas

POUR TOUTES CES RAISONS, LE 15 SEPTEMBRE FO ENTEND MARQUER SA DÉTERMINATION

ON NE LÂCHE PAS